

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le train de projets de lois de bouclage de 18 crédits de renouvellement destinés à divers investissements liés pour les exercices 2015 à 2019 :

- a) PL 12916-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11510 ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel**

- b) PL 12917-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11511 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances**

- c) PL 12918-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11512 ouvrant un crédit de renouvellement de 36 319 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux**

- d) PL 12919-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11513 ouvrant un crédit de renouvellement, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie et de la loi 12144 ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police pour un montant total de 24 792 000 francs, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 francs accordé par la commission des travaux**
- e) PL 12920-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11514 ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, ainsi que de deux crédits supplémentaires de 1 031 199 francs accordés par la commission des travaux**
- f) PL 12921-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11515 ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture**
- g) PL 12922-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11516 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé**

- h) PL 12923-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi 11517 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil**
- i) PL 12924-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi 11518 ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes**
- j) PL 12925-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi 11519 ouvrant un crédit de renouvellement de 10 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire**
- k) PL 12926-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi 11520 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat**
- l) PL 12927-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi 11521 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux**

- m) PL 12928-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11522 et du crédit supplémentaire de la loi 12081 ouvrant un crédit de renouvellement pour un montant total de 111 245 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil**
- n) PL 12929-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11523 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève**
- o) PL 12930-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11524 ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève**
- p) PL 12931-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11525 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes**
- q) PL 12932-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11526 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général**
- r) PL 12933-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11527 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)**

Table des matières

Séance du 25 mai 2021

Présentation du train de projets de lois p. 7

Séance du 8 juin 2021

*Audition du département (office cantonal du génie civil)
sur le PL 12928* p. 14

*Audition du département (office cantonal des bâtiments)
sur le PL 12926* p. 20

Séance du 22 juin 2021

*Audition du département (office cantonal des
systèmes d'information et du numérique) sur le PL 12927* p. 26

Séance du 31 août 2021

Discussions finales et procédure de vote p. 29

Rapport de M. Christian Flury

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Olivier Cerutti, la commission des travaux a examiné ce train de projets de lois lors de ses séances des 25 mai, 8 et 22 juin ainsi que du 31 août 2021.

M. Matthias Bapst, responsable des budgets près le département des finances, et M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique près le Secrétariat général du Grand Conseil, ont assisté aux travaux de la commission. Qu'ils soient remerciés pour leurs précieuses et efficaces contributions.

Nous plus vifs remerciements vont également à M^{me} Garance Sallin pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

En introduction

Le « train de projets de lois » qui nous est soumis est composé de 18 projets de boucllements distincts qui ont été regroupés. Chacun de ces projets de lois sera voté individuellement.

Ces 18 projets de lois viennent boucler des lois de crédits de renouvellement 2015-2019 qui concernent 10 crédits de renouvellement au profit de l'Etat, 3 crédits transversaux, 4 crédits de renouvellement pour les entités subventionnées et le crédit de renouvellement pour les communes.

Sous l'aspect financier, au niveau des investissements, sur les 902,3 millions de francs initialement votés, 882,7 millions de francs nets ont été dépensés. Au niveau des dépenses réelles, 906,4 millions de francs sur les 920,3 millions de francs votés ont été dépensés. Quant aux recettes, elles se sont montées à 23,7 millions de francs alors que les prévisions les estimaient à 18 millions de francs.

Ces crédits de renouvellement 2015-2019 ont permis de remplacer, rénover et de renouveler les actifs figurant au patrimoine administratif de l'Etat. Les PL 122916-A à 12933-A viennent boucler ces comptes.

Travaux de la commission

Séance du 25 mai 2021

La commission entend M. Matthias Bapst, responsable des budgets d'investissement, département des finances, qui présente le train de projets de lois.

M. Bapst présente conjointement les PL 12916 à 12933. Ils sont individuellement soumis au vote du Grand Conseil, bien que regroupés au sein d'un train pluriannuel. Ils sont relayés par les crédits de renouvellement 2020-2024, votés en fin d'année 2019. Parmi les projets présentés aujourd'hui, la loi 11957 (crédit de renouvellement / crédit d'ouvrage 2016-2019 des HUG) ne figure pas, car elle est prorogée jusqu'à fin 2024, lors du vote de la L 12724, permettant d'utiliser la 11957 pour le renouvellement du matériel des blocs opératoires. Ces crédits de renouvellement 2015-2019 ont permis de remplacer, rénover et renouveler les actifs figurant au patrimoine administratif de l'Etat. Il y a la possibilité de faire des transformations, pour autant qu'elles ne dépassent pas un tiers de la valeur brute des actifs concernés. Il est aussi possible de procéder à des extensions limitées. Dans ce cas-là, la part d'extension limitée doit être indiquée dans le projet de loi initial.

Le périmètre des 18 lois à boucler concerne 10 crédits de renouvellement incluant les 7 départements ainsi que le Grand Conseil, la Cour des comptes et le pouvoir judiciaire, 3 crédits de renouvellement transversaux (OCBA, OCGC, OCSIN), 4 crédits de renouvellement pour des entités subventionnées (HES, Université de Genève, Hospice général, IMAD) et le crédit de renouvellement pour les communes. Durant ces cinq ans, le périmètre des départements a évolué, notamment en raison de la nouvelle législature 2018-2023. Malgré les transferts et les modifications de périmètre en cours d'exécution des crédits, les dépenses respectives des offices qui sont sortis ou entrés dans un département ont continué à être comptabilisées et imputées dans leurs lois respectives.

Le train de crédits de renouvellement 2015-2019 prévoyait 902,3 millions de francs d'investissements nets ; le dépensé réel s'élève à 882,7 millions de francs, soit un taux de réalisation d'environ 98%. Au niveau des dépenses, le crédit voté était de 920,3 millions de francs ; 906,4 millions de francs ont été dépensés, soit un taux de réalisation de 98,5%. Pour les recettes, les crédits votés prévoyaient 18 millions de francs, mais elles s'élèvent finalement à 23,7 millions de francs. Ce surplus vient principalement de l'OCBA.

Les crédits de renouvellement 2015-2019 sont la troisième génération de crédits de renouvellement. La première génération (2008-2011) montrait une

forte progression des dépenses de renouvellement. Il y a ensuite eu une diminution de 2011 à 2015, notamment avec le frein qui avait été mis par le Conseil d'Etat. Les dépenses 2015-2019 se sont stabilisées à un montant bien moins important que de 2010 à 2012. Les crédits de renouvellement 2020-2024 sont supérieurs de 20% en termes de prévision de dépenses que ce qui a été réalisé sur la période 2015-2019. Ces derniers ont été jugés non suffisants par certains départements ou certaines institutions subventionnées, c'est pourquoi ils ont un taux de réalisation élevé.

Les crédits de renouvellement transversaux (OCBA, OCSIN, OCGC) concentrent 73% des investissements nets, soit 646 millions de francs (395 millions pour l'OCBA, 153 millions pour l'OCSIN, 100 millions pour l'OCGC). Les crédits de renouvellement départementaux représentent 15% (132 millions), ceux des entités subventionnées et des communes 12% (105 millions). La répartition des 883 millions de francs d'investissements par politique publique montre que la PP F – Formation mobilise plus de 41% des investissements nets. Sur les 365 millions de francs dépensés sur cette politique publique, plus de 240 millions ont été investis dans la rénovation des bâtiments, 60 millions dans le cadre du crédit de renouvellement de l'université, 15 millions dans le cadre du crédit de renouvellement des HES-SO et 33 millions dans l'acquisition de mobilier scolaire, de logiciels pédagogiques, etc. Une autre politique publique importante est la B – Etats-majors et prestations transversales. Sur les 161 millions de francs investis, 105 millions sont relatifs au crédit de renouvellement de l'OCSIN, principalement pour les actifs mutualisés, le matériel et les logiciels qui soutiennent l'ensemble des services numériques de l'administration cantonale. En plus de cela, il y a plus de 50 millions de francs investis par l'OCBA pour la rénovation de bâtiments comme l'Hôtel des finances. Pour la PP M – Mobilité (122,7 millions), les investissements ont été principalement réalisés par l'OCGC, avec l'entretien des plus de 200 km de chaussées, ponts et tunnels. La PP H – Sécurité et population a eu un montant de 74,8 millions de francs, avec de la rénovation de bâtiments (42 millions), mais aussi le crédit de renouvellement départemental qui a permis l'acquisition d'équipements pour la police et l'office cantonal de la détention. Pour le PP E – Environnement et énergie, près de 50 millions ont été dépensés, principalement dans les programmes de protection de l'environnement, de la gestion des eaux, de l'agriculture et de la nature : acquisition de mobilier et matériel spécifique (faucheuses, broyeuses, clôtures, matériel de faune et de pêche). Sur cette politique publique, certains investissements ont été réalisés au travers du crédit de renouvellement pour les communes (14 millions).

M. Bapst présente successivement chaque projet de loi. Pour chaque projet de loi, un tableau résume le montant total des dépenses, le crédit voté initialement et les dépenses réalisées au cours des six dernières années ; 2020 figure dans le tableau, car toutes les commandes réalisées jusqu'à fin 2019 ont pu être réceptionnées jusqu'à fin avril 2020.

A) PL 12916 (L 11510) : Présidence

Le montant voté était de 374 000 francs, les dépenses ont été de 352 000 francs, soit un non-dépensé de 22 000 francs. Le taux de réalisation est de 95%. Les dépenses concernent principalement du remplacement des mobiliers et équipements des différents services.

B) PL 12917 (L 11511) : Département des finances

Le crédit voté était de 2,5 millions de francs, le montant dépensé est de 2,4 millions, avec un non-dépensé de 93 000 francs, soit un taux de réalisation d'un peu plus de 96%. Ce crédit a permis de remplacer le mobilier de bureau très ancien au profit de mobilier moderne, d'équiper le hall d'accueil de l'administration fiscale et les salles de réunion de l'Hôtel des finances.

C) PL 12918 (L 11512) : Instruction publique, culture et sport

Le crédit voté était de 37,2 millions de francs, le non-dépensé s'élève à 549 000 francs, soit un taux de réalisation de plus de 98%. Le non-dépensé s'explique principalement par le report du projet d'accueil à la journée continue dans les cycles d'orientation et par le report de projets sur le fonds cantonal d'art contemporain. Une grande partie des dépenses ont été effectuées sur la PP F (32,47 millions), dont près de 9 millions pour l'enseignement obligatoire, plus de 13 millions pour le secondaire II, 1,5 million pour l'enseignement spécialisé et les prestations médico-psychologiques, et un peu plus de 1 million pour l'enfance et la jeunesse et la restauration scolaire. Pour la politique publique D (culture, sport et loisirs), ce sont principalement des dépenses du fonds cantonal d'art contemporain (4,5 millions).

A un député (EAG) qui demande plus de précisions sur les dépenses en équipements et mobiliers des cafétérias de l'enseignement secondaire, M. Bapst répond qu'il y a 13 millions de francs pour l'équipement du secondaire. Il y a le renouvellement de mobilier scolaire, mais également de l'équipement pédagogique (laboratoires de science, équipements techniques, fonds documentaire des bibliothèques scolaires, etc.). Il y a énormément

d'objets différents et cela ne concerne pas seulement le mobilier pour les cafétérias.

A un député (UDC) qui évoque un amendement de 4,5 millions de francs qui avait été voté pour le fonds cantonal d'aide au sport et demande comment a été utilisé cet argent, M. Bapst répond que cela concerne le train de crédits de renouvellement 2020-2024.

D) PL 12919 (L 11513) : Sécurité et population

Le crédit voté s'élevait à environ 27 millions de francs, le montant dépensé est de 25,5 millions, soit un non-dépensé de 1,2 million. Le taux de réalisation est d'environ 95%. Les dépenses portent en majeure partie sur la politique publique H (24 millions), pour des équipements de la police (19,6 millions), ainsi que pour les nouveaux postes affectés à la garde d'ambassade et le renouvellement des véhicules. La garde d'ambassade explique aussi le montant des recettes de cette loi. Les autres dépenses sont : pour la PP A, des subventions à la fondation Ecllosion (488 000 francs) ; pour la PP L, des subventions à l'inspection paritaire des entreprises (188 000 francs), subvention autorisée par la commission des travaux le 13 septembre 2016, pour autant que cela soit compensé par la subvention à la fondation Ecllosion.

Une députée (S) souhaiterait plus de précisions quant à la subvention à la fondation Ecllosion. De plus, ils avaient demandé au département de recevoir un bilan général, notamment pour le contrôle des entreprises, et elle ne se souvient plus s'ils l'avaient reçu. M. Bapst répond que la subvention à la fondation Ecllosion était prévue à 820 000 francs, et s'est finalement élevée à 488 000 francs. Le non-dépensé s'explique par des besoins moindres de la fondation en matière de renouvellement d'équipements techniques et scientifiques. Il peut se tourner vers le département pour obtenir plus d'informations sur les dépenses faites par la fondation Ecllosion.

M. Gorgone se renseignera également au sujet du bilan qui avait été demandé.

E) PL 12920 (L 11514) : Aménagement, logement, énergie

Le crédit voté était de 6 millions de francs, le montant dépensé est de 5,7 millions, soit un taux de réalisation de 93%. Les dépenses ont été principalement réalisées sur la PP G Aménagement et logement, en particulier sur la mensuration officielle (géo-données territoriales et spatiales).

F) PL 12921 (L 11515) : Environnement, transport et agriculture

Le crédit voté était de 51,5 millions de francs, le montant dépensé est d'un peu moins de 50 millions, soit un taux de réalisation de 96%. Les dépenses portent principalement sur la PP E : protection de l'environnement, gestion des eaux, de l'agriculture et de la nature, acquisition d'équipements génériques (mobilier, véhicules) et spécifiques (faucheuses, broyeuses, équipements de pisciculture, etc.). Une recette de la Confédération a été perçue pour un projet de revitalisation de sites protégés, ainsi que des mesures paysagères effectuées en ville. Sur la PP M, un montant d'un peu plus de 15 millions de francs a été dépensé, principalement pour des équipements de signaux lumineux pour la sécurité routière et l'équipement de la halle technique de l'office cantonal des véhicules.

G) PL 12922 (L 11516) : Emploi, affaires sociales et santé

Le crédit voté s'élevait à un peu moins de 7,5 millions de francs, les dépenses à un peu plus de 6 millions, pour un non-dépensé de 1,2 million et un taux de réalisation de 83%. Les dépenses ont eu lieu majoritairement sur la PP C, avec les subventions pour les EPI (1,5 million) et les EPH (1,469 million). Il y a aussi eu des dépenses sur la santé pour le renouvellement des appareils scientifiques et du mobilier du service de la consommation et des affaires vétérinaires. Une recette de 770 000 francs était prévue, mais elle n'a finalement pas été comptabilisée, car le SECO finance l'achat de biens informatiques ; le canton paie, mais le bien informatique demeure propriété de la Confédération. Selon les règles comptables en vigueur, cela ne pouvait pas être inscrit au bilan de l'Etat. Il n'y a ni dépense ni recette qui a été comptabilisée pour ce point. Cela n'a aucun impact dans les comptes de l'Etat car, de toute manière, il y avait 770 000 francs de dépenses et 770 000 francs de recettes.

H) PL 12923 (L 11517) : Grand Conseil

La moitié de ce qui était prévu a été dépensée. Le non-dépensé s'explique principalement par les travaux de maintenance prévus en 2018 dans la salle du Grand Conseil qui n'ont pas été nécessaires, du fait des travaux de rénovation généraux qui sont en cours.

I) PL 12924 (L 11518) : Cour des comptes

Le montant initialement voté a été dépensé. Les investissements portent principalement sur des équipements, du mobilier et des postes informatiques.

J) PL 12925 (L 11519) : Pouvoir judiciaire

Le crédit voté était de 10 millions de francs, 9,6 millions ont été dépensés, en majeure partie pour des projets de systèmes d'information et de communication (7,7 millions) et le renouvellement de l'équipement pour un peu moins de 2 millions.

K) PL 12926 (L 11520) : Office cantonal des bâtiments

Le crédit voté était de 400 millions de francs, le montant dépensé est de 399 millions. Le non-dépensé est de 673 000 francs. Le crédit de renouvellement a porté principalement sur le domaine de la formation, avec la rénovation de bâtiments (centres de formation professionnelle santé et social, cycles d'orientation, collèges).

A un député (UDC) qui demande pourquoi les travaux de toiture n'ont pas tous été réalisés alors que la toiture est un élément très important d'un bâtiment. Il demande aussi pourquoi les réaménagements intérieurs ont été tout de même réalisés malgré ce manque-là, M. Bapst indique qu'il laissera au département le soin de répondre à cette question, si la commission souhaitait mener des auditions pour certains crédits.

L) PL 12927 (L 11521) : Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

Le crédit voté était d'un peu moins de 154 millions de francs. Le non-dépensé est de 710 000 francs. Ils ont travaillé sur plus de 680 projets, principalement sur la PP B, avec les actifs mutualisés de l'Etat. Pour les autres politiques publiques, ce sont des systèmes d'information et de communication spécifiques à ces politiques publiques et qui ne sont pas présentés dans la B.

M) PL 12928 (L 11522) : Office cantonal du génie civil

La totalité du crédit a été dépensée. 48 millions de francs ont été dépensés pour l'entretien des routes cantonales, 21 millions pour la rénovation des tronçons de routes et de trottoirs, 20 millions pour les gros entretiens des ouvrages d'art et 35 millions pour les infrastructures du réseau des transports publics. Les recettes sont des subventions de la Confédération pour les routes principales.

Un député (EAG) s'enquiert du pont qui a été complètement refait avant la douane de Gaillard. Il demande s'il fait partie de ces crédits et quel a été son prix. Il souhaiterait une comparaison avec le prix d'autres ponts.

M. Bapst précise qu'il faisait en effet partie de ces crédits. Il se renseignera quant au coût et à la comparaison.

N) PL 12929 (L 11523) : HES-SO

La totalité des 15,3 millions de francs votés a été dépensée. Les dépenses portent sur le renouvellement de matériel informatique (35%) et des équipements (65%).

O) PL 12930 (L 11524) : Université

Le crédit voté d'un peu moins de 60 millions de francs a été entièrement dépensé, principalement pour du renouvellement d'appareils scientifiques (47%) et de matériel informatique (34%).

P) PL 12931 (L 11525) : Réseau secondaire des communes

Une modification de la loi sur les eaux est entrée en matière le 1^{er} janvier 2015, avec un nouveau système de financement des réseaux par le fonds intercommunal d'assainissement et non plus par une subvention de l'Etat. Les montants identifiés comme étant à dépenser jusqu'au 1^{er} janvier 2015 se sont avérés moins élevés que prévu : un montant de 14 millions de francs a été dépensé, par rapport à un crédit voté de 20 millions de francs. Les dépenses se sont faites surtout sur les communes de Meyrin et Lancy.

Q) PL 12932 (L 11526) : Hospice général

Le crédit a été presque entièrement dépensé. Il a servi à financer des postes de travail pour les collaborateurs, mais aussi la refonte de l'infrastructure située dans les serveurs d'hébergement et de stockage. Des renouvellements ont aussi été faits dans les systèmes de sécurité de l'Hospice général et sur le socle des systèmes d'information.

R) PL 12933 (L 11527) : IMAD

Les 8 millions de francs votés ont été dépensés : 4,5 millions dans l'informatique, 3,5 millions dans les équipements (p. ex. appareils de sécurité à domicile).

Discussion de commission

Le président demande comment la commission souhaite organiser ses travaux quant à ces projets.

Une députée (S) propose d'auditionner l'OCBA. Elle propose également l'audition de l'OCSIN. Les projets informatiques font l'objet d'arbitrages, et les députés peuvent aussi faire des recommandations pour améliorer le fonctionnement.

D'autres commissaires soutiennent ces demandes qui sont acceptées sans objection.

M. Bapst laissera les départements répondre aux questions qui ont été posées par les députés. Il répondra à la question sur la fondation Eclosion.

Un député (EAG) ajoute une question : il souhaiterait connaître le prix au kilomètre de la rénovation des routes, en comparaison à celui d'autres collectivités publiques.

Séance du 8 juin 2021

Audition du département (office cantonal du génie civil) sur le PL 12928, projet de loi de boucllement de la loi 11522 et du crédit supplémentaire de la loi 12081 ouvrant un crédit de renouvellement pour un montant total de 111 245 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction du génie civil

La commission reçoit : MM. Jean-Baptiste Ferey, secrétaire général adjoint mobilité au DI, M. Christian Gorce, directeur général de l'OCGC, M. Alan Rosset, directeur administratif et des grands projets OCT-OCGC, et M^{me} Nathalie Métrat, directrice, direction des ponts et chaussées, OCGC.

M. Rosset explique que ce projet de loi concerne le boucllement de la loi 11522 ouvrant un crédit de renouvellement de 100,745 millions de francs et la loi 12081 ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire de 10,5 millions de francs à la loi 11522. Au moment où le projet de loi 11522 avait été soumis au Grand Conseil, un amendement du Grand Conseil avait réduit le crédit de 11,255 millions, ce qui a fait qu'il est passé de 112 millions à 100,745 millions. Cette diminution explique indirectement la demande de crédit complémentaire de 10,5 millions pour se rapprocher du montant initial, qui est absolument nécessaire pour réaliser le minimum quant au réseau routier cantonal. Il rappelle les objectifs du crédit de renouvellement : il a pour but de maintenir, de rénover et d'aménager les infrastructures routières et de transports publics du canton, avec deux axes principaux : le renouvellement du patrimoine en tant que tel, et le matériel d'exploitation (véhicules, engins). Le montant brut voté était de 111 245 000 francs, le montant dépensé de 111 223 027 francs (99,98%), soit un non-dépensé de 21 973 francs. Concernant les recettes, le montant estimé était de

10 500 000 francs, le montant reçu de 10 962 494 francs (104,4%) ; les recettes sont donc supérieures de plus de 462 000 francs par rapport à ce qui avait été estimé.

M. Gorce poursuit : un total d'environ 48,8 millions de francs a été dépensé sur le gros entretien des routes cantonales. Dans ce montant, une part de 18,6 millions a été dépensée pour le renouvellement de chaussées, notamment la RC 08 (route de Lausanne – réfection de la chaussée), la RC 31 (route du Mandement – pistes cyclables et giratoire), la RC 36 (route de Collex – bandes cyclables et trottoirs) et la RC 62 (route de la Chapelle – pistes et bandes cyclables). Il y a d'autres projets de renouvellement de plus petite ampleur qui ont également été réalisés dans le cadre de ces 18,6 millions de francs, comme la route d'Aire-la-Ville, la route de Graman, la route de Chancy, la route de Bellegarde et la route de Jussy.

A un député (EAG) qui demande s'ils ont utilisé du phonoabsorbant, notamment sur la route de Collex, et s'ils utilisent des matériaux recyclés, M. Gorce répond que, pour toutes les graves qui sont utilisées aujourd'hui, ils demandent l'utilisation de matériaux recyclés. Pour les bitumes, lorsque les conditions techniques le permettent, ils utilisent des enrobés recyclés. Pour ce qui est du phonoabsorbant, ils n'utilisent pas de matériaux recyclés, car cela n'existe pas aujourd'hui. Concernant la route de Collex, ils ont posé du phonoabsorbant, mais pas dans le cadre de ce crédit de renouvellement. Cela dépend de la loi 8644 pour l'assainissement du bruit.

Au même député (EAG) qui souhaiterait connaître le prix au mètre linéaire de l'ensemble des travaux qu'ils ont effectués, M. Gorce répond que pour le renouvellement complet d'une chaussée, le prix est de 700 à 800 francs/m² ; pour le reprofilage (changement de la couche de surface), il est de 70 à 90 francs/m², selon si cela se situe dans une campagne de reprofilage complète ou si c'est une action plus ponctuelle. Il a demandé les chiffres d'autres cantons et, pour le Valais, le reprofilage coûte 50 à 80 francs/m², pour Vaud, 65 à 85 francs/m² et pour le Tessin, 96 francs/m². Ce sont les mêmes ordres de grandeur ; cela dépend beaucoup du volume et de la complexité du chantier. Concernant le renouvellement complet, le coût pour le canton du Valais est de 500 à 1000 francs/m², en fonction de si c'est en localité ou hors localité ; pour Vaud, il est de 3 à 3,5 millions de francs par km pour une réfection lourde de la chaussée avec les canalisations, et de 8 à 10 millions/km pour une requalification complète en milieu urbain. Si l'on ramène cela à une route de 7 m de large, cela revient à 500 francs/m² pour la première catégorie et à 1400 francs pour la deuxième. Là aussi, ce sont des ordres de grandeur assez comparables.

En réponse à une question de ce député (EAG) qui trouve que les informations données ne suffisent pas pour contrôler le travail qui est fait et qui insiste pour connaître le prix au mètre linéaire, M. Gorce indique qu'il transmettra ces informations à la commission.

Un député (PLR) revient sur la question des matériaux recyclés. Il demande quelle est la pratique administrative actuelle vis-à-vis de cela, et quel pourcentage de matériaux recyclés est utilisé.

M. Gorce précise qu'ils utilisent aujourd'hui systématiquement des graves recyclées pour les sous-couches. Concernant les enrobés recyclés, cela dépend de l'usage, du trafic, de la situation. Ils souhaitent privilégier l'utilisation de matériaux recyclés, mais sans prendre de risques inconsidérés. Aujourd'hui, on ne peut pas se permettre de refaire deux fois la même route. L'orientation du département est de privilégier les matériaux recyclés, excepté pour le phonoabsorbant, car il n'en existe pas aujourd'hui. Il complètera dans le document qu'il transmettra à la commission.

Un député (Ve) estime qu'il ne semble pas y avoir de véritable priorisation de l'utilisation de matériaux recyclés. Il est regrettable de voir les matériaux recyclés s'empiler chez les recycleurs sans qu'ils puissent écouler leurs stocks. Il demande quel volume de matériaux recyclés ils utilisent dans leurs travaux de génie civil. Par ailleurs, il évoque le bitume vert, dont le liant est une matière végétale. Il demande comment cela se fait que, des années après la mise à disposition de ce matériau, il ne soit pas utilisé pour le renouvellement des chaussées et en particulier des pistes et bandes cyclables. Il demande s'ils ont utilisé du bitume vert dans les renouvellements de chaussée de pistes et bandes cyclables à Genève.

M. Gorce indique qu'ils vont l'utiliser là et quand c'est possible, en fonction des contraintes. Pour les pistes cyclables, il y a moins de contraintes, mais, pour les chaussées, il y a parfois des contraintes trop élevées, et ils sont attentifs à réaliser des travaux durables dans le temps afin de ne pas ré-intervenir plusieurs fois. Quant à l'usage de ces éléments, il communiquera les chiffres dans le complément d'informations qu'il transmettra à la commission.

Ce député (Ve) affirme qu'il est important que les députés puissent maintenant avoir une idée quantitative de ce qui a été fait. Il faut faire des expériences de mise en œuvre de ces matériaux, d'autant plus que le bitume vert n'a pas la problématique de diffusion des hydrocarbures, qui s'évaporent à travers le bitume quand il fait chaud.

M. Gorce poursuit la présentation. Ils ont réalisé, pour la sécurité des cyclistes et la réduction des coûts d'entretien futurs, le changement de sacs-

grilles en sacs-gouffres qui permettent de collecter les eaux sans constituer un obstacle sur la chaussée. Concernant le gros entretien des chaussées pour 20,9 millions de francs, cela a permis la rénovation de 76 tronçons de route pour un total de 22 km, et de 10 tronçons de trottoirs pour un total de 2,3 km. Les plus importants sont listés dans l'exposé des motifs du PL 12928. Ils ont également eu des acquisitions foncières en bordure de route ou de champ pour un montant de 0,7 million, afin de pouvoir élargir les routes. Concernant le renouvellement du patrimoine arboré, la gestion des espaces verts et du patrimoine arboré a été réalisée à hauteur de 2 millions. Cela concerne des plantations d'arbres isolées et de cordons arborés qui ont été réalisées en compensation aux abattages de sécurité (défauts, maladies, insectes, dégâts d'intempéries). Ils ont planté 106 nouveaux arbres et fait un entretien de reprise sur 388 arbres. Plus de 3600 m² d'arbustes ont été plantés. Ils ont mené des projets de reconversion de surfaces horticoles en surfaces favorables à la biodiversité sur près de 50 routes et sites différents. Ils ont également fait du renouvellement d'éclairage public à hauteur de 5,2 millions de francs, pour rénover tant le réseau électrique que les supports de luminaires, avec l'amélioration des éclairages intensifs de sécurité et la diminution de la pollution lumineuse.

A un autre député (Ve) qui demande ce qu'ils ont comme directive pour planter des arbres le long des routes et qui trouve le chiffre de 100 arbres en 5 ans assez faible, M. Gorce répond que ce chiffre n'inclut pas tous les arbres qui ont été plantés dans le cadre de la réalisation de projets qui sont financés par d'autres lois de financement. Ici, il s'agit de l'entretien des arbres existants et des arbres endommagés ou malades. Ces plantations sont des compensations d'abattages. Dans le cadre des projets d'aménagement, ils réalisent de nouveaux aménagements ; il y a aujourd'hui une réflexion menée de manière plus large, que ce soit en amont avec des études préliminaires ou, par la suite, avec la volonté de pouvoir planter plus d'arbres. Le crédit de renouvellement présent couvre la période 2015-2019. Entre-temps, la situation a évolué quant aux orientations qui sont données par rapport à ces éléments.

Ce même député (Ve) indique que, lorsqu'on se trouve sur des pistes cyclables bidirectionnelles et que l'on roule contre le trafic, la hauteur des haies qui séparent la piste cyclable de la route fait que l'on a les phares des voitures dans les yeux. Il demande s'il est possible de relever la hauteur des haies sur de longs tronçons pour éviter cet inconvénient.

M. Gorce indique qu'on leur demande généralement de couper les haies plus ras afin d'améliorer la visibilité aux carrefours. Sur les longs linéaires, une taille plus haute est peut-être envisageable, mais ils sont toujours

contraints par les croisements. Il poursuit la présentation : ils ont procédé à la rénovation des glissières et barrières de sécurité, avec une mise en conformité, la pose de protections pour les motards dans les zones les plus dangereuses sur 8 tronçons de routes cantonales à hauteur de 1,2 million de francs. Dans le cadre du crédit de renouvellement, il y a aussi tout ce qui concerne les ouvrages d'art (20,4 millions) : une partie pour leur inspection (1,3 million), une partie pour le renouvellement électromécanique (renouvellement des dispositifs de sécurité des tunnels et tranchées couvertes – 3 millions), et une partie pour le gros entretien des ouvrages d'art (16 millions). Pour ce dernier point, il y a eu des réfections structurelles principalement sur une dizaine d'ouvrages (ponts, tunnels, galeries, murs de soutènement, etc.), dont la plus grosse dépense a été réalisée pour la reconstruction du passage supérieur de Sous-Moulin (6,3 millions). Pour cet ouvrage, il a fallu réaliser un pont provisoire (1,6 million) ; la démolition du pont existant a coûté 0,1 million d'honoraires et 0,44 million de travaux. La reconstruction a coûté un peu moins de 1 million d'honoraires et un peu de moins de 3 millions de travaux. Cela donne le coût total, y compris charges activables, de 6,3 millions.

A un député (EAG) qui demande s'il était possible d'avoir une comparaison du prix au mètre linéaire avec le pont qui a été fait juste avant Nyon, sur l'autoroute, M. Gorce répond que cela sera indiqué dans le complément d'information.

En réponse à une question d'un député (Ve) qui demande si le remplacement de la signalisation lumineuse est de leur ressort, M. Rosset répond que cela revient à l'office cantonal des transports.

M. Gorce reprend sa présentation. Le crédit de renouvellement sert aussi au renouvellement des infrastructures de transports publics, notamment le gros entretien et le renouvellement du réseau TPG, pour lequel une dépense de 34,9 millions de francs a été réalisée. Cela est réalisé par les TPG, selon l'art. 11 du contrat de prestations. Il y a également eu une dépense de 3,6 millions pour la mise en conformité des arrêts selon la LHand, qui demande qu'il y ait une accessibilité directe pour les personnes à mobilité réduite. Cela demande un rehaussement des quais. Cela a permis de commencer ce programme qui va se poursuivre dans le cadre du crédit de renouvellement qui est en cours. Le décalage du projet des Communaux d'Ambilly a permis de réaffecter une partie des montants pour ces travaux d'amélioration d'accessibilité. Le crédit sert aussi à l'achat de matériel d'exploitation (3,7 millions). Ils ont remplacé des véhicules et des engins d'entretien du réseau routier cantonal. Le patrimoine de l'OCGC en termes

de véhicule s'élève à 120 véhicules et engins pour une valeur de 20 millions de francs. Ils sont amortis sur une période de 5 à 10 ans.

A un député (EAG) qui demande combien ils comptent d'employés, M. Gorce indique qu'il y en a au total 180. Il y a eu une diminution sur la partie entretien des routes et une augmentation sur la partie aménagement et études, en raison des projets d'agglomération. Le détail du personnel et de la hiérarchie sera transmis avec le complément d'information.

A un député (Ve) qui demande à qui appartient l'arrêt TPG derrière la gare Cornavin, où il n'y a pas encore d'accès pour les personnes à mobilité réduite, M. Gorce répond que l'arrêt derrière Cornavin est sur le territoire de la Ville de Genève. Pour les arrêts sur le territoire de la Ville, une subvention peut être versée à la commune pour la réalisation des arrêts.

A un député (Ve) qui demande si d'autres matériaux que le métal ont été envisagés pour les glissières de sécurité, M. Gorce répond par l'affirmative. Ils n'utilisent pas que du métal. Ils posent également des glissières en bois, comme le long de la piste cyclable en direction de Soral. Les glissières en bois ont la même sécurité que les autres, mais apportent un plus esthétique. Il conclut la présentation en indiquant que les travaux sont conformes au crédit prévu. Les subventions fédérales (recettes) sont légèrement supérieures au montant estimé initialement.

A un député (EAG) qui demande dans quelle mesure ils tiennent compte des questions d'empreinte écologique et environnementale dans les appels d'offres, M. Rosset répond que cette problématique est prégnante au sein de l'office et de leurs demandes. Il est prévu que ces éléments soient pris en compte, parmi d'autres critères, dans leurs appels d'offres.

M. Gorce ajoute que cela est pris en compte dans les développements. Ils sont très attentifs à avoir des projets qui intègrent ces questions de manière qualitative. Ce n'est pas seulement dans l'appel d'offres, mais dans les mandats d'études et dans la conception des projets que ces éléments doivent être intégrés, que ce soit les matériaux recyclés ou la conception des projets, avec plus de végétation que ce qui s'est fait jusqu'à présent. Ils sont conscients de la difficulté à concilier la coordination entre tout ce qui se trouve en sous-sol et la végétalisation qui nécessite des fosses d'une certaine taille pour permettre un développement harmonieux des plantations.

Le même député (EAG) insiste sur ce point, car l'association des recycleurs leur a signalé qu'ils n'arrivaient pas à écouler leurs stocks. Via les appels d'offres, l'Etat peut exiger des matériaux recyclés.

M. Gorce confirme qu'ils demandent des matériaux recyclés dans leurs appels d'offres. Il n'y a pas de contrôle de la provenance des matériaux ; il

n'y a pas aujourd'hui la possibilité d'imposer la provenance d'un matériau dans les marchés publics.

Ce député (EAG) s'étonne qu'il n'y ait pas la possibilité de contrôler et d'imposer la provenance des matériaux.

Le président indique que la commission des travaux souhaite aussi savoir si les objectifs qui sont fixés en termes de renouvellement sont satisfaisants ou non. Il trouve que la présentation qui leur a été faite manque un peu de statistiques leur permettant d'avoir des indicateurs sur la performance réalisée par l'office. Il serait bon d'avoir des éléments de ce type-là pour que la commission des travaux puisse bien fonctionner.

Discussion de la commission

Une députée (S) relève que la présentation a été faite sur le modèle de celle de l'année précédente. Il faudrait une discussion interne à la commission pour déterminer les attentes des députés dans ce genre d'auditions en amont, afin que les personnes auditionnées puissent y répondre. Par ailleurs, elle trouve qu'un collègue (EAG) s'est parfois adressé de manière peu adéquate aux collaborateurs de l'Etat; certaines de ses remarques sont de la teneur de celles qui sont faites plutôt au magistrat.

Le député cité (EAG) répond qu'il n'a pas eu le sentiment de froisser qui que ce soit. Ses questions font partie de son travail de député pour évaluer le travail de l'administration.

Audition du département (office cantonal des bâtiments) sur le PL 12926, projet de loi de bouclage de la loi 11520 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

La commission reçoit : M. René Duvallard, directeur général de l'OCBA, M^{me} Carole Gueorguiev, directrice de la direction transversale et supports (DTS) à l'OCBA et future directrice générale de l'OCBA, M. Jean-Pierre Duport, directeur de la direction des rénovations et transformations (DRT) à l'OCBA, et M. Cédric Richard, contrôleur de gestion à la direction des rénovations et transformations à l'OCBA.

M. Duport explique que le but du crédit de renouvellement est de permettre à l'administration de mettre en place une politique de rénovation et de transformation du parc immobilier, dans le but premier de maintenir, voire d'augmenter, la valeur patrimoniale, mais aussi de générer le maximum de

confort pour tous les intervenants de l'Etat. Le budget annuel est de 80 millions de francs, ce qui fait 400 millions sur cinq ans. Cela est divisé en 4 enveloppes : l'enveloppe A (rénovation des bâtiments – 60%), l'enveloppe B (transformation des locaux – 33%), l'enveloppe C (divers et imprévus – 5%) et l'enveloppe D (subventions d'investissements – 2%).

A l'époque, tout projet budgété à plus de 10 millions de francs, respectivement 12 millions pour la politique publique F, était sorti de ce crédit pour être soumis au Grand Conseil via un projet de loi. Actuellement, ces notions ont été augmentées à 20 millions. L'enveloppe A – Rénovation est utilisée en particulier avec un examen de tous les projets possibles en fonction des critères suivants : sécurité des personnes, sécurité des biens externes et de l'environnement, risques de pannes des installations, état de vétusté des bâtiments concernés, potentiel d'économie d'énergie et valorisation des bâtiments. Pour l'enveloppe B – Transformation des locaux, il s'agit de réponses à des demandes d'utilisateurs pour des opérations d'embellissement ou pour installer de nouveaux services. Ce sont globalement de plus petits travaux, qui sont définis comme ne participant pas à l'augmentation de la valeur du patrimoine, mais plutôt au confort des utilisateurs.

Pour examiner ces demandes de transformation, ils ont créé un comité de travaux représentant toutes les directions de l'OCBA qui se réunit tous les quinze jours afin d'examiner les demandes (vingt en moyenne). L'enveloppe C – Divers et imprévus est aussi basée sur des demandes des utilisateurs ; ce sont là des demandes beaucoup plus rares et en général liées à des décisions économiques ou politiques, ou parfois sur la base d'urgences. L'enveloppe D – Subventions d'investissements concerne des montants qui sont distribués sur des projets qui ne sont pas gérés par l'Etat, mais par des tiers. Il y a quelques critères d'éligibilité, voire un débat pour octroyer les subventions.

Le crédit de renouvellement 2015-2019 représente 1204 projets ouverts en Investissements, 571 projets suivis par la DRT, 556 suivis par la direction de l'ingénierie et énergie (DIE), 77 projets suivis par le service travaux et entretien (STE). La quasi-totalité du montant voté a été dépensée, à 0,16% près. Cela démontre que le besoin est réel. Il faut un pilotage soutenu et quotidien pour y parvenir. Il était prévu dans le projet de loi originel des dépenses par politique publique ; il existe finalement des différences positives ou négatives dans les dépenses réelles, selon les choix et orientations au fil des années. Les prévisions sont là pour cadrer la genèse du financement, mais les choses évoluent en fonction du quotidien. Cela dit, sur les quatre politiques publiques les plus importantes (F – Formation, H – Sécurité, J – Justice, B – Etat-major et prestations transversales), il y a des

similitudes qui permettent de mieux en mieux de prévoir et piloter la gestion du crédit de renouvellement.

Il donne des exemples des projets de rénovation qui ont été réalisés : l'institut médico-légal (15 millions), des installations techniques au CMU (14 millions), la réhabilitation des serres, des toitures, etc., au centre horticole de Lullier (9,5 millions), le Palais de justice (6 millions – investissements préparatoires par rapport au chantier à venir), la mise aux normes des ascenseurs des bâtiments de l'Etat (8 millions). Il y a aussi eu la ferme de Longirod (5 millions), des travaux de désamiantage et de ventilation à David-Dufour (4 millions), une surélévation pour la brigade routière du Sapay, avec une extension du hall de prévention routière (1,3 million), la rénovation de parkings de l'Etat (8 millions). Il y a également eu des travaux de rénovation au collège Claparède (5 millions), un travail important de la politique de rénovation des toitures (30 millions), la restauration de la villa petit Saugy (1,5 million).

A un député (UDC) qui demande s'ils ont envisagé de végétaliser les toitures plates, M. Duport répond par l'affirmative. Ces travaux ont été réalisés il y a quelques années. Désormais, en collaboration avec la DIE, quand cela est possible, ils végétalisent toutes les toitures et essaient de mettre un maximum de panneaux photovoltaïques.

Il poursuit la présentation. Au niveau des projets de transformation, il y a eu le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel des finances (6 millions), le blindage du poste de police de Chêne (1 million), la cage d'escalier du numéro 6 de la rue de l'Hôtel-de-Ville (1 million), la mise aux normes des laboratoires de science des établissements scolaires (12 millions), les salles de cours d'alimentation des cycles (3,5 millions).

Concernant les subventions, il y en a eu pour l'écoquartier de la Jonction (500 000 francs), l'école primaire de Vernier (7,7 millions), le Stade de Genève (2,25 millions), et la sécurité périphérique des organisations internationales (1 million). Pour les divers et imprévus, il y a eu le poste de police Castor (brigade autoroutière) (1,3 million), la fondation Astural (foyer) (2,7 millions), le conservatoire de musique, le Stade de Genève, la ferme de Budé et le stand de tir de la Fontenette à Carouge pour l'entraînement des forces de l'ordre. Il y a aussi eu la passerelle de la maison de Vessy (300 000 francs), le blindage des postes de police de Carouge et de Plainpalais, réhabilitation de la police scientifique (750 000 francs). La gestion de ce crédit de renouvellement fait l'objet d'un pilotage pointu et quotidien. Ils ont développé des outils de suivi et de modélisation de flux de dépenses afin de probabiliser les scénarios. Selon les risques apparus, ils ont ralenti ou poursuivi les dépenses pour atteindre l'objectif de 400 millions de

francs. Tous les décideurs de l'OCBA sont mobilisés régulièrement (séances de suivi et d'arbitrage tous les 3 mois). Les membres du conseil de logistique représentant tous les départements étaient annuellement mis au courant, en particulier sur l'enveloppe Transformation, pour laquelle il y avait des séances trimestrielles.

Le planning des travaux implique parfois de passer de crédit de renouvellement en crédit de renouvellement : certaines opérations commencent dans un crédit et se poursuivent dans le crédit de suivant. Cela permet de programmer de manière confortable différentes interventions et de gérer au mieux les opérations en termes de phasage. Certaines opérations ne sont pas lancées tant qu'il n'est pas garanti que le prochain crédit le leur permettra. Des projets sont parfois décalés dans le temps ou interrompus pour diverses raisons : arbitrage, études complémentaires, disponibilité des locaux... Pour conclure, il indique que le budget alloué a été respecté. Ils ont pu développer de nombreux indicateurs qui leur permettent de piloter de manière anticipative la consommation du crédit de renouvellement et sa bonne utilisation. De nombreuses ressources ont été mobilisées et ont travaillé de façon concertée : DRT, DIE, direction administration et finances (DAF), DTS, direction de la gestion et valorisation (DGV). Il signale que, avec 400 millions de francs, la valeur patrimoniale du parc immobilier de l'Etat est à peine maintenue. Ces montants ne suffisent pas pour essayer de l'augmenter. Compte tenu des ressources humaines dont ils disposent, si on leur octroie un jour plus d'argent, cela impliquera des ressources humaines supplémentaires. Ils sont néanmoins très satisfaits de pouvoir leur présenter ces conclusions-là.

A un député (EAG) qui demande combien de bâtiments sont sous leur responsabilité, M. Duport répond que le patrimoine de l'Etat comprend globalement entre 1700 et 1800 bâtiments.

Ce même député (EAG) approuve le fait que 400 millions de francs ne sont pas suffisants pour entretenir et augmenter la valeur patrimoniale. Il demande si la plupart des bâtiments sont en dessous ou au-dessus de la norme de vétusté.

M. Duport répond qu'il faut examiner cela bâtiment par bâtiment. Une moyenne ne permettrait pas une bonne appréciation, car il y a des bâtiments très vétustes et d'autres en bien meilleur état. La méthode rationnelle d'évaluation est actée, elle fonctionne bien et leur permet de prendre en compte le niveau de vétusté, mais bien d'autres critères sont pris en compte, avec des pondérations assez fortes (sécurité, utilisation, praticité, exigences, orientations politiques, etc.). Globalement, ils sont en dessous du coefficient définissant le fait qu'ils puissent maintenir ou augmenter la valeur du

patrimoine. Il faut regarder cela sur cinq ans : sur certains bâtiments, ils ont investi bien plus que le montant qui aurait été théoriquement calculé. Ils n'ont pas les moyens d'investir sur tous les bâtiments de la même manière. Cela est normal, car les choix budgétaires ne sont pas aisés. La prise de conscience est globale et concerne toutes les entités publiques : l'entretien du patrimoine est très compliqué à gérer. Globalement, il y a des opérations qui ont permis des conservations d'édifices plutôt remarquables.

M. Richard ajoute que le coefficient moyen pour la visibilité qu'ils ont du parc immobilier est de 0,64. Plus l'on se rapproche de 1, plus le bâtiment est neuf. Ils ont une visibilité d'environ 800 sites. Le parc immobilier mériterait que ce coefficient remonte pour se rapprocher de 1.

Au même député (EAG) qui demande s'ils intègrent un concept énergétique global pour chaque rénovation, M. Duport répond que c'est de plus en plus le cas. Il y a toute une réflexion qui s'opère pour une intervention qui soit à la fois la plus efficace et la plus économique possible. Le jour où ils interviennent à la rue de l'Hôtel-de-Ville 1 pour réaménager potentiellement la zone complémentaire à l'intervention sur la salle du Grand Conseil, la façade, la toiture et les embrasures sont réalisées en même temps, avec une concertation globale. C'est le cas grâce à un service de la DIE dédié à cette expertise globale, afin de voir ce qu'il est possible de faire pour avoir à la fois une performance énergétique et une compilation de l'intervention avec des coûts satisfaisants.

M. Richard ajoute qu'un exercice va commencer à se mettre en place avec l'outil Immo pour intégrer toutes ces contraintes et tous ces besoins en termes d'écologie pour avoir une grande visibilité sur le parc et avoir une stratégie d'intervention sur les bâtiments. Dans le passé, ils avaient présenté cet outil à la commission des travaux, avec différentes fiches de priorisation et diverses conditions de priorisation et d'intervention.

Un député (EAG) constate qu'il y a des interventions à l'hôpital. Quand ils ont visité les salles d'opération, on leur a dit qu'il y avait des architectes dédiés à l'hôpital. Il demande comment ils gèrent cela. M. Richard répond que ce ne sont pas eux qui s'occupent de l'hôpital. Ils sont propriétaires des bâtiments, mais les HUG ont un crédit de renouvellement qui leur permet d'entretenir leurs bâtiments.

M. Duport ajoute qu'une convention a été signée pour la gestion des bâtiments et que ce sont les HUG qui sont responsables de leurs travaux de rénovation.

En réponse à une députée (S) qui demande s'ils ont beaucoup d'oppositions lors des demandes de transformation, M. Duport indique que,

pour les transformations, ils déposent souvent des APA (procédure accélérée). Il peut y avoir des recours, mais ce n'est pas forcément le cas. Il y a beaucoup de travail en amont, avec l'OCEN, l'OPS et la police du feu. Ces trois cultures-là ont beaucoup d'antagonismes ; avant, il n'y avait pas d'échanges entre ces entités, mais ce n'est plus le cas. Maintenant, il y a des groupes de travail qui permettent de dialoguer et de trouver des solutions. Ce qui est impactant au niveau du planning, ce sont des blocages dans ces domaines-là dans l'obtention de l'autorisation de construire, car il est difficile de tout concilier. Globalement, il y a très peu de recours, par comparaison aux projets neufs.

Un député (UDC) relève qu'on peut lire à la page 142 du projet de loi que pour les CO de Bois-Caran et des Coudriers, les rénovations des toitures, pourtant nécessaires, n'ont pas été réalisées, alors que des travaux d'aménagement ou de réaménagement intérieurs ont été réalisés. Cela ne semble pas judicieux, quand on sait que la toiture est la principale protection d'un bâtiment et que, en cas d'infiltration, les conséquences peuvent être désastreuses, non seulement pour la toiture mais aussi pour l'intérieur. Il demande pourquoi ces rénovations n'ont pas été réalisées durant la période 2015-2019, quelle était la nature des travaux intérieurs réalisés, et si les rénovations des toitures vont être réalisées pendant la période en cours 2020-2024.

M. Duport précise que les travaux sont en cours pour les Coudriers. Ceux de Bois-Caran sont programmés dans le PDI, dans le cadre d'une rénovation complète du site. L'opération pour Bois-Caran dépassera probablement un coût de 50 millions de francs et sera vraisemblablement présentée sous la forme d'un projet de loi. Elle réhabilitera totalement le site. Dans ce projet global, la toiture sera le premier élément à réaliser. Pour les Coudriers, d'autres notions interviennent, comme la surpopulation et l'aménagement complémentaire. Ici, on a jugé que les interventions dans les bâtiments actuels (re-cloisonnements, mise aux normes, etc.) ne seraient pas impactées par de potentielles fuites. La toiture actuelle est vétuste, mais ne génère pas des infiltrations catastrophiques. Le cycle des Coudriers a eu besoin d'interventions en urgence pour accueillir de plus en plus d'élèves. Aujourd'hui, il y a encore des interventions, et la création de deux voire trois salles de gym pour mieux accueillir les élèves est en étude. Les choses sont définies vraiment au cas par cas. A l'époque où ils ont écrit ces programmations, ils n'avaient pas encore tous ces diagnostics, malgré le travail du DIP qui sait qu'ils ont intérêt à anticiper au maximum.

Au président qui demande quel est le projet sur le bâtiment à Vésenaz qui avait brûlé et qui est en démolition, M. Duvillard répond que l'Etat est

propriétaire de ce bâtiment. Il y a eu des oppositions au moment où ils ont demandé la démolition du bâtiment. Elles ont été levées, le bâtiment est démoli et le projet a été attribué, mais il ne peut pas dire de mémoire à qui.

Un député (Ve) félicite M. Duvillard et ses équipes pour le travail qu'ils ont accompli. Le président se rallie à ces félicitations et souhaite une belle retraite à M. Duvillard qui indique qu'il a eu beaucoup de plaisir à venir présenter des projets devant la commission. Il salue également le travail de ses équipes.

Séance du 22 juin 2021

Audition du département (office cantonal des systèmes d'information et du numérique) sur le PL 12927 de bouclage de la loi 11521 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux.

La commission reçoit : M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN, M^{me} Katja Rupp, directrice des services transversaux de l'OCSIN, M. Alain Bachmann, directeur des services d'infrastructure de l'OCSIN, et M. Marc Vachoux, directeur des services à l'utilisateur de l'OCSIN.

M. Favre rappelle que le crédit de renouvellement de l'OCSIN s'élevait en 2015-2019 à 153 millions de francs. Il a aussi fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux. Ce crédit supplémentaire a été compensé par des subventions reçues. Le montant brut voté était de 153 350 000 francs, celui du crédit supplémentaire était de 600 000 francs. Les dépenses brutes réelles sont de 153 240 358 francs. Ils sont donc restés dans le crédit voté, avec un non-dépensé de 709 642 francs.

Les subventions concernaient deux aspects : la vidéosurveillance des ambassades et organisations internationales et un projet concernant le SECO. Le périmètre du crédit de renouvellement de l'OCSIN concerne les actifs du patrimoine administratif de l'Etat de Genève dans le domaine des systèmes d'information et du numérique. Au moment du bouclage, ils étaient utilisés par 350 000 personnes physiques et morales. Ce nombre augmente progressivement.

Les systèmes d'information sont les principaux outils de production de l'administration cantonale et forment en quelque sorte son système nerveux. L'OCSIN offre des prestations dans tous les domaines des politiques publiques de l'Etat. Les inventaires de l'OCSIN recensent 715 000 objets (matériels et logiciels). Le champ d'application du crédit de renouvellement

de l'OCSIN concerne les départements de l'administration cantonale et la chancellerie, ainsi que le pouvoir judiciaire et le Grand Conseil, mais uniquement pour la part des actifs mutualisés pour l'ensemble de l'Etat. Le champ d'application ne comprend pas les établissements publics autonomes.

La gouvernance est assurée au plus haut niveau par le Conseil d'Etat, puis par la délégation au numérique du Conseil d'Etat. Il y a une commission de gouvernance interdépartementale des systèmes d'information et de communication, désormais remplacée par le collège des secrétaires généraux, qui priorise les demandes des départements.

Un autre organe important est le collège spécialisé des systèmes d'information, qui est la plateforme d'échange et de consultation entre les différents départements et l'OCSIN.

Concernant l'évolution des crédits de renouvellement de l'OCSIN, après une période (2008-2014) où les tranches annuelles tournaient autour des 55 millions de francs, le crédit de renouvellement 2015-2019 est descendu à 30,8 millions par année. Le crédit actuellement en cours de réalisation est remonté à 46 millions. Suite à ce régime assez serré, ils n'ont pas pu procéder à l'ensemble du renouvellement des actifs de l'Etat, et ont introduit une dette technologique, à savoir un retard dans le rattrapage de ce qui est obsolète, qu'il va falloir combler dans les années à venir. Cela sera compliqué, car il y a une forte demande supplémentaire. Ils gèrent à la fois l'obsolescence et l'augmentation des demandes des départements. Les réalisations faites via le crédit de renouvellement concernent toutes les politiques publiques du Conseil d'Etat.

Dans le cadre des actifs mutualisés (administration cantonale, pouvoir judiciaire, Grand Conseil), il est indiqué (annexe 2, slide 8), par des cadres de couleur, ce qui a contribué aux différents plans de télétravail qu'ils ont pu mettre en place grâce à ce crédit de renouvellement (en rose, ce qui est directement en lien avec la crise sanitaire, en bleu, ce qui l'est moins directement). Ils avaient donc en quelque sorte anticipé ce type de situation de crise, ce qui a permis de répondre de manière relativement sereine à ce contexte. Ils reviendront avec un projet de loi d'investissement pour compléter les dispositifs en place. Au niveau de la répartition des dépenses nettes par politique publique (hors politique publique B, qui soutient l'ensemble des actifs mutualisés), les plus grandes parts de dépenses sont pour la Formation, la Sécurité et population, les Autorités et gouvernance (droits politiques). En complément de ce qu'ils peuvent développer pour les politiques publiques via le crédit de renouvellement, il y a aussi les crédits d'ouvrage.

Pour conclure, il souligne que ce crédit leur a permis d'abattre un très gros travail, mais qu'il y a malheureusement cette dette technologique à rattraper, qui s'ajoute à une forte demande de la part de l'administration cantonale pour qu'ils lui fournissent des services numériques. Il rappelle que les crédits d'investissement votés ne sont souvent pas suivis des charges de fonctionnement, qui ne peuvent pas être dépensées sur les crédits de renouvellement, et qu'ils doivent dépenser sur le budget de fonctionnement, dont ils ne disposent pas systématiquement, ce qui les met souvent dans de graves difficultés pour réaliser les projets.

Le président revient sur l'évaluation des risques de l'Etat. Il demande quels sont les points positifs et négatifs par rapport au travail qui peut être mis en avant.

M. Favre répond qu'il y a, parmi les points positifs, les dispositifs qu'ils avaient anticipés, notamment par rapport au télétravail, ce qui a permis d'aborder assez sereinement la gestion de crise pendant la pandémie. Les points négatifs sont liés à l'obsolescence. Il y a un passif à gérer de vieux systèmes d'information, de vieilles applications à renouveler. C'est un gros travail.

Le plan décennal des investissements (PDI) est très ambitieux pour réaliser tout cela. Ils n'arriveront à réaliser cela que si les charges de fonctionnement sont accordées à l'OCSIN. Le risque est connu du Conseil d'Etat.

Un député (Ve) demande s'ils peuvent faire un classement de ces risques et une évaluation du coût nécessaire pour y faire face. Il demande s'ils seront pris en compte dans les crédits de renouvellement 2020-2024, ou s'il faudra des ajouts.

M. Favre présente le projet de PDI en train d'être évalué par le Conseil d'Etat (annexe 2, slide 13). On remarque l'apparition de beaucoup d'intentions de nouveaux crédits d'ouvrage, pour répondre aux demandes des départements (nouvelles fonctionnalités, mais aussi gestion de l'obsolescence). Si tout se passe bien et qu'ils disposent de l'ensemble des moyens qui leur permettent de gérer ces projets, puis de mettre en exploitation et maintenir les actifs réalisés, ils auront les moyens de compenser le retard qui a été pris ces dernières années. Le risque d'obsolescence est pris en considération dans la priorisation des demandes sur le crédit de renouvellement. La priorisation est faite par les organes de gouvernance, puis la décision revient au collège des secrétaires généraux.

A un député (Ve) qui demande quelles sont les grandes priorités pour 2021-2024, M. Favre répond que le Conseil d'Etat a défini cinq priorités pour

sa politique numérique : la cyberadministration, la santé numérique, l'école numérique, l'économie numérique (pour l'instant mise entre parenthèses car le DEE est très occupé par la réponse à la crise) et le territoire numérique.

A ce député (Ve) qui demande plus d'informations concernant la santé numérique, M. Favre explique que le dossier médical du patient est géré par l'association intercantonale CARA. L'ensemble des cantons participent financièrement, et il y a un organe de pilotage dans lequel les cantons sont représentés via le conseiller d'Etat (pour Genève, M. Mauro Poggia). Cette association fait évoluer Mon Dossier Médical. Le but du projet de loi qu'ils vont déposer, issu d'un partenariat entre l'université, l'hôpital, l'Hospice général et l'Etat, vise à favoriser des projets en plus de ce qui existe déjà dans Mon Dossier Médical, par exemple tout le traitement des données des médicaments, afin que les médecins connaissent les traitements des patients qui changent d'établissement.

A ce même député (Ve) qui demande si Mon Dossier Médical fonctionne bien, M. Favre répond qu'il faut demander cela à la DGS. L'OCSIN n'a pas la gestion de cette plateforme.

A un député (PDC) qui demande si les moyens engagés correspondent exactement aux dépenses nettes par politique publique, M. Favre répond que la moitié des demandes des départements a pu être prise en charge et que l'autre moitié est en souffrance. L'administration est globalement en souffrance par rapport aux systèmes d'information et attend beaucoup de l'OCSIN. Les moyens engagés reflètent exactement les dépenses priorisées et engagées par politique publique.

Séance du 31 août 2021

Le président ouvre la discussion.

D'emblée, un député (UDC) précise qu'il s'abstiendra pour le PL 12926, car il n'a pas été satisfait des réponses données par l'OCBA aux questions que son collègue avait posées lors de l'audition. Il y a des problèmes au niveau de certaines rénovations. Par le passé, l'Etat a rompu tous ses contrats d'entretien des toitures, notamment des écoles.

Répondant à un député (Ve) qui demande pourquoi le crédit de renouvellement 2016-2019 des HUG ne fait pas partie de ce train de bouclage, M. Bapst explique que le Grand Conseil avait accordé une prolongation du crédit pour les blocs opératoires. Ainsi, le crédit de renouvellement 2016-2019 des HUG a été prorogé jusqu'à fin 2022, c'est pourquoi il sera bouclé plus tard.

Procédure de vote

A) PL 12916

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12916 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12916 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

Le PL 12916 est **accepté**.

B) PL 12917

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12917 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |

Art. 2 pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12917 :

| | |
|---------------|---|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12917 est **accepté**.

C) PL 12918

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12918 :

| | |
|---------------|---|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12918 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12918 est **accepté**.

D) PL 12919

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12919 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 3 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12919 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12919 est **accepté**.

E) PL 12920**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12920 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 3 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12920 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12920 est **accepté**.

F) PL 12921***1^{er} débat***

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12921 :

| | |
|---------------|---|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 3 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12921 :

| | |
|---------------|---|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12921 est **accepté**.

G) PL 12922***1^{er} débat***

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12922 :

| | |
|---------------|---|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 3 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12922 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12922 est **accepté**.

H) PL 12923**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12923 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12923 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12923 est **accepté**.

I) PL 12924**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12924 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12924 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12924 est **accepté**.

J) PL 12925**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12925 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12925 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12925 est **accepté**.

K) PL 12926**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12926 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 3 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12926 :

| | |
|---------------|---|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | 1 (1 UDC) |

Le PL 12926 est **accepté**.

L) PL 12927**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12927 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 3 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12927 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12927 est **accepté**.

M) PL 12928

Un député indique qu'il n'a pas apprécié la façon dont l'OCBA avait répondu à ses questions. Il avait demandé un benchmarking sur un pont, et on ne lui a pas demandé quel était le pont en question. Quand il avait demandé le prix du mètre linéaire d'un certain tronçon, on leur avait laissé faire le calcul par eux-mêmes.

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12928 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 3 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12928 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12928 est **accepté**.

N) PL 12929**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12929 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12929 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12929 est **accepté**.

O) PL 12930**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12930 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12930 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12930 est **accepté**.

P) PL 12931**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12931 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12931 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12931 est **accepté**.

Q) PL 12932**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12932 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12932 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12932 est **accepté**.

R) PL 12933**1^{er} débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12933 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | 1 (1 Ve) |
| Abstentions : | – |

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Titre et préambule | pas d'opposition, adopté |
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12933 :

| | |
|---------------|--|
| Oui : | 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) |
| Non : | – |
| Abstentions : | – |

Le PL 12933 est **accepté**.

Arrivée au terme de ses débats, la commission des travaux décide que l'ensemble des textes de ce train de projets de lois de bouclage feront l'objet d'un rapport commun.

Après avoir désigné le rapporteur et fixé le délai de dépôt, la commission préavis un traitement en catégorie III / Extraits.

En conclusion

La commission des travaux a accepté chacun des 18 projets de lois de bouclage de crédits objets de ce « train de projets de lois » et vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire autant.

Annexes : Présentations du département

Projet de loi (12916-A)

de bouclement de la loi 11510 ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11510 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|-------------------|
| – Montant brut voté | 374 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | 352 410 fr. |
| Non dépensé | 21 590 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12917-A)

de boucllement de la loi 11511 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11511 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| – Montant brut voté | 2 500 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>2 406 767 fr.</u> |
| Non dépensé | 93 233 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12918-A)

de bouclement de la loi 11512 ouvrant un crédit de renouvellement de 36 319 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 **Bouclement**

Le bouclement de la loi 11512 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 36 319 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux se décompose de la manière suivante :

| | |
|---|-----------------------|
| – Montant brut voté | 36 319 000 fr. |
| – Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 26 mars 2019 | <u>1 500 000 fr.</u> |
| Montant total | 37 819 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>37 269 529 fr.</u> |
| Non dépensé | 549 471 fr. |

Art. 2 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12919-A)

de boucllement de la loi 11513 ouvrant un crédit de renouvellement, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie et de la loi 12144 ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police pour un montant total de 24 792 000 francs, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 francs accordé par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 **Boucllement**

Le boucllement de la loi 11513 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie et de la loi 12144 du 3 novembre 2017 ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police pour un montant total de 24 792 000 francs, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 francs accordé par la commission des travaux se décompose de la manière suivante :

| | |
|--|-----------------------|
| – Montant brut voté : | |
| – Loi 11513 | 20 742 000 fr. |
| – Loi 12144 | 4 050 000 fr. |
| – Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 13 septembre 2016 | <u>2 000 000 fr.</u> |
| Montant total | 26 792 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>25 553 606 fr.</u> |
| Non dépensé | 1 238 394 fr. |

Art. 2 **Subventions reçues**

Les subventions fédérales, estimées à 2 650 000 francs, sont de 2 749 911 francs, soit supérieures de 99 911 francs au montant voté.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12920-A)

de boucllement de la loi 11514 ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, ainsi que de deux crédits supplémentaires de 1 031 199 francs accordés par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 **Boucllement**

Le boucllement de la loi 11514 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, ainsi que de deux crédits supplémentaires de 1 031 199 francs accordés par la commission des travaux se décompose de la manière suivante :

| | |
|---|----------------------|
| – Montant brut voté | 5 156 000 fr. |
| – Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 2 mai 2017 | 788 992 fr. |
| – Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 24 avril 2018 | <u>242 207 fr.</u> |
| Montant total | 6 187 199 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>5 768 796 fr.</u> |
| Non dépensé | 418 403 fr. |

Art. 2 **Subventions reçues**

Les subventions fédérales, estimées à 1 356 199 francs, sont de 2 581 591 francs, soit supérieures de 1 225 392 francs au montant voté.

Art. 3 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12921-A)

de boucllement de la loi 11515 ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11515 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| – Montant brut voté | 51 504 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>49 674 660 fr.</u> |
| Non dépensé | 1 829 340 fr. |

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales reçues s'élèvent à 767 728 francs.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12922-A)

de bouclage de la loi 11516 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclage

Le bouclage de la loi 11516 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| – Montant brut voté | 7 477 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>6 230 185 fr.</u> |
| Non dépensé | 1 246 815 fr. |

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales, estimées à 770 000 francs, sont au 31 mars 2020 de 0 franc, soit inférieures de 770 000 francs au montant voté.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12923-A)

de bouclement de la loi 11517 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11517 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|--------------------|
| – Montant brut voté | 1 800 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>906 269 fr.</u> |
| Non dépensé | 893 731 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12924-A)

de bouclement de la loi 11518 ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11518 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|------------------|
| – Montant brut voté | 115 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | 113 237 fr. |
| Non dépensé | 1 763 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12925-A)

de bouclement de la loi 11519 ouvrant un crédit de renouvellement de 10 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11519 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 10 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| – Montant brut voté | 10 000 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>9 627 596 fr.</u> |
| Non dépensé | 372 404 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12926-A)

de bouclement de la loi 11520 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11520 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|--------------------|
| – Montant brut voté | 400 000 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | 399 326 712 fr. |
| Non dépensé | 673 288 fr. |

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions, estimées à 2 000 000 francs, s'établissent à 5 961 192 francs, soit supérieures de 3 961 192 francs au montant voté.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12927-A)

de bouclement de la loi 11521 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 **Bouclement**

Le bouclement de la loi 11521 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux, se décompose de la manière suivante :

| | |
|---|------------------------|
| – Montant brut voté | 153 350 000 fr. |
| – Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 11 avril 2017 | <u>600 000 fr.</u> |
| Montant total | 153 950 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>153 240 358 fr.</u> |
| Non dépensé | 709 642 fr. |

Art. 2 **Subventions reçues**

Les subventions fédérales reçues s'élèvent à 668 785 francs.

Art. 3 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12928-A)

de boucllement de la loi 11522 et du crédit supplémentaire de la loi 12081 ouvrant un crédit de renouvellement pour un montant total de 111 245 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 **Boucllement**

Le boucllement de la loi 11522 du 18 décembre 2014 et de la loi 12081 du 22 septembre 2017 ouvrant un crédit de renouvellement pour un montant total de 111 245 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| – Montant brut voté : | |
| – Loi 11522 | 100 745 000 fr. |
| – Loi 12081 | 10 500 000 fr. |
| Montant total | 111 245 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | 111 223 027 fr. |
| Non dépensé | 21 973 fr. |

Art. 2 **Subventions reçues**

Les subventions fédérales, estimées à 10 500 000 francs, sont de 10 962 494 francs, soit supérieures au montant voté de 462 494 francs.

Art. 3 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12929-A)

de bouclement de la loi 11523 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES SO Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11523 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| – Montant brut voté | 15 300 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>15 299 908 fr.</u> |
| Non dépensé | 92 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12930-A)

de bouclement de la loi 11524 ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11524 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|----------------|
| – Montant brut voté | 59 950 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | 59 950 000 fr. |
| Non dépensé | 0 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12931-A)

de boucllement de la loi 11525 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11525 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| – Montant brut voté | 20 000 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | 14 204 005 fr. |
| Non dépensé | 5 795 995 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12932-A)

de boucllement de la loi 11526 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l’Hospice général

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11526 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l’Hospice général se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| – Montant brut voté | 7 240 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>7 232 446 fr.</u> |
| Non dépensé | 7 554 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l’Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l’Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12933-A)

de bouclement de la loi 11527 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11527 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) se décompose de la manière suivante :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| – Montant brut voté | 8 000 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | <u>7 998 525 fr.</u> |
| Non dépensé | 1 475 fr. |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Commission des travaux

Boucllement des crédits de renouvellement 2015-2019 (PL 12916 à 12933)



Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Introduction

Les **18 projets de loi** de boucllement des crédits 2015-2019 :

sont **individuellement soumis au vote du Grand-Conseil** bien que regroupés au sein d'un train pluriannuel,

sont **relayés** par les crédits de renouvellement 2020-2024,

la loi 11957 (crédit de renouvellement / crédit d'ouvrage 2016-2019 – HUG) ne fait pas partie de ce train de PL, car elle est prorogée jusqu'à fin 2024 (L12724)



CR 2015-2019

Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat
Page 2

Buts et champs d'application des crédits de renouvellement



CR 2015-2019

 Département des Finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'Etat
 Page 3

Périmètre

La période couverte est de 5 ans.
 Le train pluriannuel comprend 18 projets de loi :

10 crédits de
renouvellement
départementaux

Dont : GC, CdC, PI

3 crédits de
renouvellement
transversaux

OCBA, OCGC,
OCSIN

5 crédits de
renouvellement
des entités
subventionnées et
communes

HES, UNI,
COMMUNES, HG,
IMAD

Durant ces cinq ans le périmètre des départements a changé notamment dû à la nouvelle législature 2018-2023.

Malgré les transferts et les modifications de périmètre en cours d'exécution, les dépenses relatives aux offices sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.



CR 2015-2019

 Département des Finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'Etat
 Page 4

Synthèse des crédits de renouvellement 2015-2019

Le train de crédits de renouvellement 2015-2019 prévoyait **902 millions de francs d'investissements nets**.

| En millions | Crédits votés | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total |
|----------------------|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Dépenses | 920.3 | 128.8 | 175.2 | 192.2 | 194.5 | 194.1 | 21.6 | 906.4 |
| Recettes | 18 | 2.4 | 3.5 | 9.9 | 5.0 | 2.9 | 0.0 | 23.7 |
| Investissements nets | 902.3 | 126.4 | 171.7 | 182.3 | 189.5 | 191.2 | 21.6 | 882.7 |

Note : les engagements qui ont été formalisés par des commandes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'à fin avril 2020.



CR 2015-2019

 Département des finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'État
 Page 5

Comparaison avec l'historique

3^{ème} génération des crédits de renouvellement



* Crédit voté.



CR 2015-2019

 Département des finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'État
 Page 6

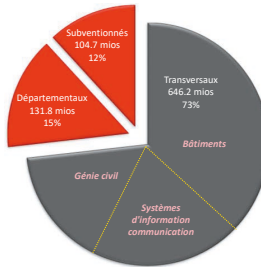
Répartition par entité

**Montant total net :
883 millions**

Les crédits de renouvellement transversaux (OCBA, OCSIN, OCGC) concentrent 73% des investissements nets.

Les crédits de renouvellement départementaux 15%.

Les subventions aux entités et aux communes 12%.



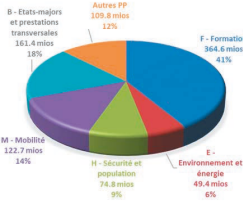
CR 2015-2019

Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 7

Répartition par politique publique

Montant Total net : 883 millions



5 politiques publiques

- F - Formation
- E - Environnement et énergie
- H - Sécurité et population
- M - Mobilité
- B - Etats-majors et prestations transversales

concentrent 87% des investissements nets.



CR 2015-2019

Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 8

PL 12916 / Présidence - PRE (loi 11510)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 0.37 | 0.04 | 0.06 | 0.02 | 0.15 | 0.07 | 0.01 | 0.35 |

Concerne **uniquement la politique publique A** - Autorités et gouvernance

Remplacement des mobiliers et équipements des différents services :

- scanner de numérisation pour le service Archives d'Etat,
- machines au service des votations et élections,
- rideaux de la salle de l'Alabama et du Salon Jaune de l'Hôtel de Ville,
- mobilier divers.



CR 2015-2019

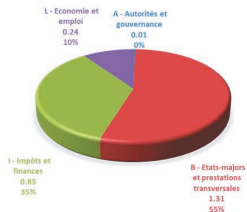
Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 9

PL 12917 / Département des finances - DF (loi 11511)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 2.50 | 0.15 | 0.17 | 0.46 | 0.46 | 0.76 | 0.40 | 2.41 |

Répartition des dépenses



Remplacement du mobilier et des équipements de différents services :

- PP A - service d'audit interne
- PP B - office du personnel, direction générale des finances, office des bâtiments, secrétariat général
- PP I - guichets administration fiscale
- PP L - office cantonal des poursuites et l'office cantonal des faillites



CR 2015-2019

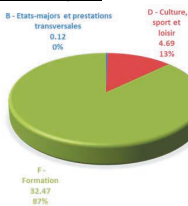
Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 10

PL 12918 / Instruction publique, culture et sport - DIP (*loi 11512*)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 37.82 | 6.97 | 9.71 | 6.20 | 5.89 | 7.50 | 1.01 | 37.27 |

Répartition des dépenses



87% des dépenses consacrées à la formation :

PP B - mobilier et équipements de l'état-major du DIP

PP D - matériel de sport et mobilier pour les maisons de vacances
œuvres mobiles et intégrées du fonds cantonal d'art contemporain

PP F - mobilier scolaire, équipements et logiciels pédagogiques, équipements audio-visuels des écoles
équipements et mobiliers des cafétérias de l'enseignement secondaire



CR 2015-2019

Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 11

PL 12919 / Sécurité et population (*loi 11513*)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 26.79 | 3.46 | 4.61 | 3.57 | 4.46 | 6.21 | 3.25 | 25.55 |
| recettes | 2.65 | 0.00 | 0.00 | 1.62 | 0.48 | 0.65 | 0.00 | 2.75 |

Répartition des dépenses



Remplacement du mobilier et des équipements de différents services :

PP A - Subventions à la Fondation Eclouion DG DERI, SPEG

PP B - Secrétariat général et OCSIN

PP H - Police, OCD, OCPM, OCCPAM

PP L - Subvention à l'IPPE, OCIRT, PCTN et registre du commerce



CR 2015-2019

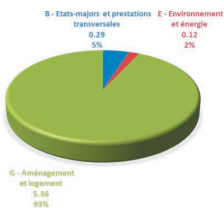
Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 12

PL 12920 / Aménagement, logement et énergie DALE (loi 11514)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 6.19 | 0.67 | 1.22 | 1.25 | 1.11 | 1.22 | 0.30 | 5.77 |
| recettes | 1.36 | 0.30 | 0.22 | 0.71 | 0.70 | 0.64 | 0.00 | 2.58 |

Répartition des dépenses



95% des dépenses consacrées à l'aménagement et logement :

- PP B - Aménagement de l'espace Forum à David-Dufour, mobilier pour la DiT et secrétariat général, véhicule de la logistique
- PP E - mobilier et vélos électriques pour l'OCEAN
- PP G - mensuration officielle (géodonnées territoriales et spatiales), matériel et logiciels, mobilier et machines



CR 2015-2019

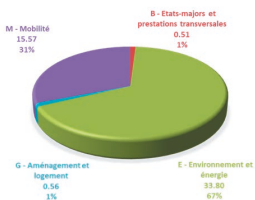
Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 13

PL 12921 / Environnement, transport et agriculture DI (loi 11515)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 51.50 | 11.12 | 9.10 | 8.89 | 7.07 | 9.93 | 3.57 | 49.67 |
| recettes | 0.00 | 0.00 | 0.24 | 0.39 | 0.14 | 0.00 | 0.00 | 0.77 |

Répartition des dépenses



67% des dépenses consacrées à l'environnement et énergie :

- PP B - mobilier et matériel de bureau,
- PP E - équipements génériques (mobilier, véhicules) et spécifiques
- PP G - ouvrages d'art en 3D pour les ponts et passerelles de la rive droite, sur le Rhône et l'Arve
- PP M - équipements de signaux lumineux pour la sécurité et signalisation routière, équipements de la halle technique de l'office cantonal des véhicules, mobilier



CR 2015-2019

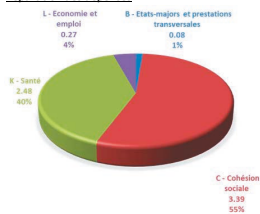
Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 14

PL 12922 / Emploi, affaires sociales et santé DEAS (loi 11516)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 7.48 | 1.17 | 1.21 | 1.14 | 1.30 | 1.40 | 0.00 | 6.23 |
| recettes | 0.77 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

Répartition des dépenses



55% des dépenses consacrées à la cohésion sociale :

- PP B - mobilier, vélo et matériel audiovisuel
- PP C - mobilier, équipement, véhicules, subventions EPI & EPH
- PP K - mobilier pour la direction générale de la santé, appareils scientifiques et mobilier pour SCAV
- PP L - mobilier et applicatifs informatiques pour l'office cantonal de l'emploi



CR 2015-2019

Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 15

PL 12923/ Grand Conseil GC (loi 11517)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 1.80 | 0.09 | 0.06 | 0.04 | 0.50 | 0.20 | 0.02 | 0.91 |

Concerne **uniquement la politique publique A - Autorités et gouvernance**

Assure le fonctionnement du parlement et de son secrétariat général :

- renouvellement du parc informatique pour les députés de la nouvelle législature 2018-2023, (matériels et logiciels)
- acquisition de matériels pour la réfection de la salle du Grand Conseil,
- développement, amélioration et finalisation de différents projets informatiques:
 - messagerie électronique dédiée aux députés
 - système de gestion électronique des documents (SharePoint)
 - extranet à l'intention des membres du parlement (Accord)
 - outil de gestion du flux des objets parlementaires (Lion)



CR 2015-2019

Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 16

PL 12924 / Cour des comptes CDC (loi 11518)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| dépenses | 0.12 | 0.00 | 0.00 | 0.06 | 0.01 | 0.04 | 0.00 | 0.11 |

Concerne **uniquement la politique publique A** - Autorités et gouvernance

Renouvellement du matériel et des licences informatiques de la Cour des comptes.

- postes de travail informatiques, matériel de sauvegarde et serveurs,
- mobilier tel que bureaux, chaises, luminaires, armoires et étagères.



CR 2015-2019

 Département des finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'État

Page 17

PL 12925 / Pouvoir judiciaire PJ (loi 11519)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| dépenses | 10.00 | 1.28 | 1.48 | 1.64 | 2.17 | 3.05 | 0.00 | 9.63 |

Concerne **uniquement la politique publique J** - Justice

Acquisition du mobilier et des équipements audiovisuels et de sécurité

Renouvellement et évolution des **systèmes d'information** de :

- la filière pénale,
- la filière civile,
- la filière administrative,
- l'aide à la décision et à la gestion des connaissances,
- pilotage,
- support transversal.



CR 2015-2019

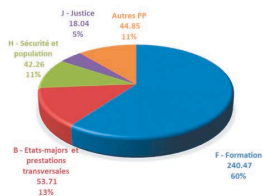
 Département des finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'État

Page 18

PL 12926 / Office cantonal des bâtiments OCBA (loi 11520)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 400.00 | 38.34 | 79.55 | 93.22 | 86.29 | 91.88 | 10.05 | 399.33 |
| recettes | 2.00 | 0.00 | 0.61 | 4.47 | 0.75 | 0.12 | 0.00 | 5.96 |

Répartition des dépenses



4 politiques publiques concentrent 89% des dépenses : F, B, H et J



CR 2015-2019

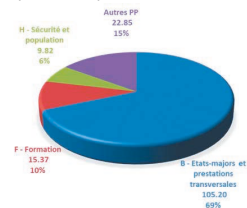
 Département des finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'Etat

Page 19

PL 12927 / Systèmes d'information et le numérique OCSIN (loi 11521)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| dépenses | 153.95 | 24.30 | 24.65 | 33.33 | 36.59 | 32.52 | 1.85 | 153.24 |
| recettes | 0.60 | 0.00 | 0.00 | 0.61 | 0.65 | -0.59 | 0.00 | 0.67 |

Répartition des dépenses



69% des dépenses concernent les activités de support et prestations transversales

PP B - maintenance évolutive des systèmes d'information, infrastructures informatiques et de télécommunication, sécurité de l'information, ...

PP F - mise à jour et développement d'outils informatiques et applications

PP H - adaptation et évolution d'outils de la police, centrales d'urgence 144 et 117, etc.

Trois politiques publiques concentrent 85% des investissements nets : B, F et H



CR 2015-2019

 Département des finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'Etat

Page 20

PL 12928/ Office cantonal du génie civil OCGC (*loi 11522*)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| dépenses | 111.25 | 22.20 | 19.13 | 21.00 | 27.98 | 20.73 | 0.18 | 111.22 |
| recettes | 10.50 | 2.10 | 2.39 | 2.11 | 2.31 | 2.05 | 0.00 | 10.96 |

Concerne **uniquement la politique publique M – Mobilité**

- renouvellement des routes cantonales
- gros entretiens des routes cantonales
- gros entretiens des ouvrages d'art
- renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics
- remplacement des véhicules ou engins

PL 12929 / HES – SO (*loi 11523*)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| dépenses | 15.30 | 2.60 | 2.65 | 2.80 | 2.45 | 4.03 | 0.76 | 15.30 |

Concerne **uniquement la politique publique F - Formation**

Renouvellements en matériels informatiques et en équipements (appareils et instruments scientifiques, machines et outillages, matériels audio-visuels, mobilier, ou encore en véhicules, etc.) des six écoles suivantes:

- la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)
- la Haute école de gestion (HEG)
- la Haute école d'art et de design (HEAD)
- la Haute école de santé (HEDS)
- la Haute école de travail social (HETS)
- la Fondation de la Haute école de musique (HEM)



PL 12930 / Université (loi 11524)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| dépenses | 59.95 | 9.67 | 14.06 | 11.36 | 12.80 | 11.89 | 0.17 | 59.95 |

Concerne **uniquement la politique publique F - Formation**

Le crédit de renouvellement a servi au renouvellement :

- des appareils scientifiques et matériels divers : 47%
- du matériel informatique et des licences : 34%
- du matériel audiovisuel 6%
- du mobilier 5%
- aux aménagements : 8%



CR 2015-2019

Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 23

PL 12931 / Réseau secondaire des communes (loi 11525)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| dépenses | 20.00 | 4.00 | 4.00 | 4.00 | 2.20 | 0.00 | 0.00 | 14.20 |

Concerne **uniquement la politique publique E - Environnement et énergie**

La grande majorité des travaux subventionnés concernent des investissements communaux liés au renouvellement et à l'adaptation des réseaux secondaires d'assainissement existants.

Le non dépensé est dû principalement à :

- certains travaux importants ont été décalés dans le temps et ne pouvaient plus faire l'objet des subventions,
- la surestimation due aux estimations faites en 2014 sur base de délibérations communales des réseaux publics (avant l'établissement des comptes communaux définitifs).



CR 2015-2019

Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 24

PL 12932 / Hospice général (loi 11526)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| dépenses | 7.24 | 1.08 | 1.50 | 1.29 | 1.28 | 2.08 | 0.00 | 7.23 |

Concerne **uniquement la politique publique C** - Cohésion sociale

Renouveler et améliorer les **systèmes d'information et les équipements informatiques** pour en améliorer efficacité et efficience :

- postes de travail
- infrastructure
- sécurité
- entretien du socle



CR 2015-2019

 Département des finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'Etat

Page 25

PL 12933 / Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile IMAD (loi 11527)

| En millions | Crédit voté 2015-2020 | C2015 | C2016 | C2017 | C2018 | C2019 | C2020 | Total 2015-2020 |
|-------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| dépenses | 8.00 | 1.63 | 2.05 | 1.92 | 1.83 | 0.58 | 0.00 | 8.00 |

Concerne **uniquement la politique publique K** - Santé

Renouvellement des équipements techniques et du mobilier :

- appareils de sécurité à domicile
- équipements et mobilier pour les centres et antennes
- installations et agencement des locaux

Renouvellement des équipements informatiques :

- socle technique (parc bureautique, serveurs et réseau)
- socle applicatif (logiciels et licences)
- équipements de télécommunication numérique



CR 2015-2019

 Département des finances et des ressources humaines
 Direction générale des finances de l'Etat

Page 26

Boucllement du crédit de renouvellement 2015-2019 de l'OCSIN

PL 12927



15/06/2021

Projet de loi 12927

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11521 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux, se décompose de la manière suivante :

| | |
|---|------------------------|
| – Montant brut voté | 153 350 000 fr. |
| – Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 11 avril 2017 | 600 000 fr. |
| Montant total | 153 950 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles | 153 240 358 fr. |
| Non dépensé | 709 642 fr. |

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales reçues s'élèvent à 668 785 francs.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Les subventions de la Confédération ont été reçues de la part:

- du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), à hauteur de 608'000 francs, comme participation au financement des dispositifs de surveillance des ambassades et des organisations internationales
- du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), à hauteur de 61'000 francs, en relation avec la mise en œuvre de l'exécution des mesures d'accompagnement (MA) ainsi que de la loi sur le travail au noir (LTN)

Périmètre du crédit de renouvellement de l'OCSIN

Le présent crédit de renouvellement concerne les **actifs du patrimoine administratif** de l'Etat de Genève **dans le domaine des systèmes d'information et du numérique**.

Utilisés par 350 000 personnes physiques et morales, ces actifs sont indispensables pour assurer bon nombre de prestations de l'Etat. **Les systèmes d'information sont les principaux outils de production de l'administration cantonale et forment en quelque sorte son système nerveux.**

De nombreuses prestations, aussi essentielles que les centrales d'urgence 144 et 117, la police, l'administration fiscale, les finances, les ressources humaines, les affaires sociales, l'emploi, la mobilité, la construction, le territoire, l'enseignement ou encore l'ensemble des démarches en ligne, ne peuvent être fournies sans le support des services de l'OCSIN et des directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI), à savoir de l'ensemble des unités organisationnelles chargées du programme public B05 «Systèmes d'information et numérique».

3

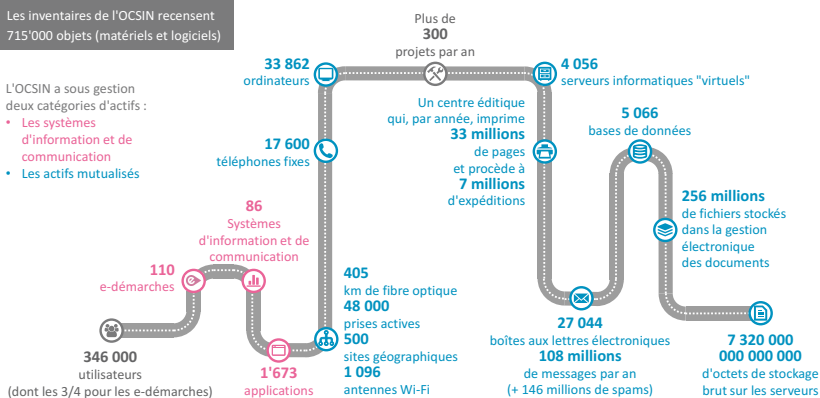
Les ordres de grandeur

(Au bouclement du CRen, 30 juin 2020)

Les inventaires de l'OCSIN recensent
715'000 objets (matériels et logiciels)

L'OCSIN a sous gestion
deux catégories d'actifs :

- Les systèmes d'information et de communication
- Les actifs mutualisés



4

Gestion du crédit de renouvellement de l'OCSIN

Champ d'application

Le champ d'application du présent crédit de renouvellement est celui du règlement du 26 juin 2013 sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication (ROGSIC, B 4 23.03)

Il concerne donc :

- les départements de l'**administration cantonale** et la chancellerie d'Etat
- le **pouvoir judiciaire et le Grand Conseil, mais uniquement pour la part des actifs mutualisés** pour l'ensemble de l'Etat

Le champ d'application du présent crédit de renouvellement **ne prend pas en compte les établissements publics autonomes**

Responsabilité

Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), par délégation du Conseil d'Etat

Organes de gouvernance

- Délégation au numérique du Conseil d'Etat (DELNUM)
- Commission de gouvernance interdépartementale des systèmes d'information et de communication (CGSIC) — et désormais le collège des secrétaires généraux (CSG)
- Collège spécialisé des systèmes d'information (CSSI)

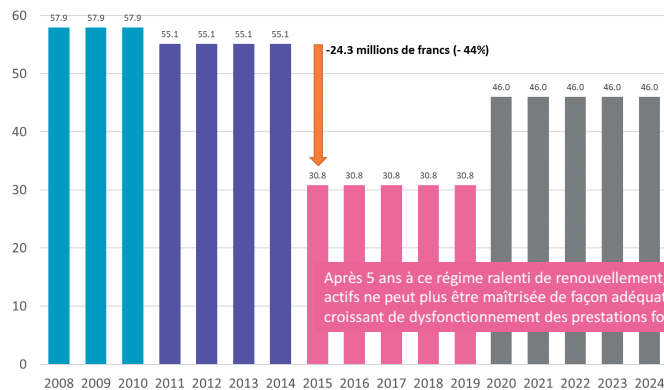
Le CSG priorise les demandes de l'administration cantonale relatives aux systèmes d'information et de communication

Le collège de direction de l'OCSIN priorise les besoins de l'administration cantonale en matière d'actifs mutualisés

5

Evolution des crédits de renouvellement de l'OCSIN

Budget moyen annuel en millions de francs



6

Réalisations : systèmes d'information (extraits) — Référence: pages 172ss PL 12927

- Le renouvellement complet, l'extension ainsi que les adaptations fonctionnelles et organisationnelles du système d'information de la Centrale d'urgence 117-112-144
- L'automatisation du processus de dépouillement par lecture optique pour les élections majoritaires et proportionnelles ainsi que pour les votations
- L'adaptation du SIC des droits politiques pour les votations 2015-2019 et les élections 2019-2020
- La conception, puis la réalisation de la nouvelle plateforme Internet de l'Etat et d'une nouvelle charte graphique
- La production d'un nombre conséquent de formulaires en ligne servant les prestations de l'Etat
- La création de la Feuille d'avis officielle (FAO) en ligne
- La création d'outil de gestion des décisions communales
- Les adaptations applicatives nécessaires pour chaque rentrée scolaire
- Les adaptations nécessaires de la plateforme internet pédagogique en matière de sécurité, de fiabilité et d'obsolescence
- L'évolution pour la promotion et la surveillance de l'apprentissage
- Les améliorations importantes apportées à la nouvelle application informatique soutenant les processus métiers du service santé jeunesse
- La réduction de l'obsolescence des applications gérant le budget
- La réalisation et la mise en commun des inventaires des bâtiments de l'OCBA et du DIP
- La réalisation de l'outil de planification des astreintes hebdomadaires, d'alerte et de mobilisation pour la viabilité hivernale
- L'inventaire des véhicules de l'administration cantonale et la gestion des garages
- La mise en place de la solution de l'accueil des usagers dans trois offices majeurs de l'Etat et de leurs parcours numériques au sein de l'administration
- La mise en œuvre d'une plateforme de consultation citoyenne
- Une expérimentation "blockchain" avec la délivrance des extraits numériques certifiés du registre du commerce
- La refonte du registre officiel des professions de la santé
- Un système de gestion des inspections pour les services du médecin cantonal et du pharmacien cantonal
- La refonte de l'application de gestion des subventions culturelles et sportives et la mise en place d'une démarche en ligne pour les demandes de subvention
- Les évolutions légales du système d'information des poursuites
- La création d'une application pour la gestion des transports de détenus
- La géolocalisation opérationnelle dans le cadre des opérations de la police
- La dématérialisation du processus des autorisations de construire par procédure accélérée et la mise en service d'une démarche en ligne pour l'usager
- L'adaptation du SIC du logement pour se conformer aux contrôles de plausibilité des données de l'Office fédéral de la statistique
- L'adaptation du SIC air pour prendre en compte la nouvelle législation fédérale OPAIR portant sur le suivi des chaudières
- Etc.

7

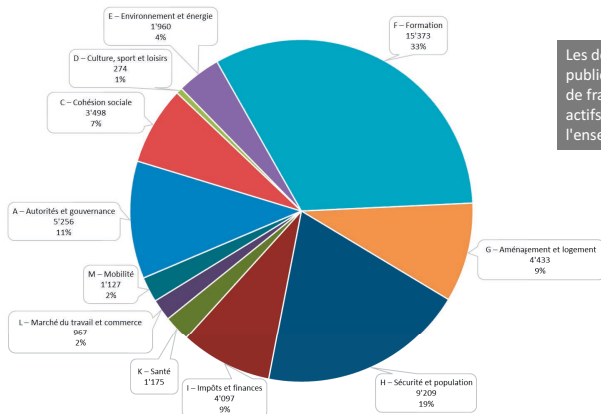
Réalisations : actifs mutualisés (extraits) — Référence: pages 175ss PL 12927

- C19** Le renouvellement de 16'398 postes de travail administratifs et pédagogiques de l'administration cantonale — *la diminution des moyens ayant nécessité de prolonger la durée avant remplacement des ordinateurs de 5 à 7 ans, moins des deux tiers du parc auront été renouvelés entre 2015 et 2019*
- L'extension de 12% du réseau fibre optique de l'Etat de Genève, pour atteindre une distance totale de 400 km
- C19** Le renouvellement de 4'000 téléphones IP sur un total de 18'000
- C19** Le déploiement d'une nouvelle solution de communication unifiée pour l'administration cantonale auprès de 8'000 collaborateurs
- Le déploiement d'une nouvelle solution de téléphonie pour les centrales d'appels de l'administration fiscale cantonale, de l'office cantonal des poursuites et de l'OCSIN
- C19** Le renouvellement des infrastructures des centrales d'urgence 112/117/144
- Le renouvellement et le doublement des espaces de stockage «disque» ainsi que des infrastructures de sauvegarde
- Le renouvellement et l'extension des serveurs informatiques virtuels, en augmentation de 250%, pour atteindre le nombre de 4'000
- C19** Le renouvellement de la plateforme de virtualisation du poste de travail pour les accès distants, le télétravail ainsi que pour le dépouillement centralisé
- Le renouvellement du service de fichiers pour la totalité de l'administration cantonale
- Le renouvellement de 2'000 bases de données sur un total de 4'607
- Le renouvellement de l'infrastructure pour l'informatique décisionnelle adressant les besoins de 2'799 utilisateurs
- C19** Le renouvellement et l'évolution des plateformes de services en géomatiques, avec une amélioration du niveau service et de sécurité afin de pouvoir gérer des données en temps réel
- Le renouvellement de la plateforme de développement des logiciels et des solutions industrialisées permettant la création des applications métiers
- C19** Le renouvellement et l'évolution de la plateforme de gestion des formulaires en ligne de publication de contenu sur internet, en particulier ge.ch
- L'automatisation et gains d'efficacité des mises en service d'application permettant par exemple de déployer ge.ch en moins de 7 minutes
- Le renouvellement du système d'ordonnement permettant d'exécuter automatiquement 25'000 traitements informatiques chaque jour
- L'extension des systèmes de surveillance permettant d'étendre la surveillance en temps réel à 350 nouvelles d'applications et de restituer aux métiers les statuts des services
- C19** Le renouvellement de 50 chaînes de dématérialisation, correspondant à 31,8 millions de pages par année
- C19** La mise en place d'une infrastructure d'espaces collaboratifs fédérant à ce jour 5'377 sites répondant aux besoins des offices de l'administration cantonale
- Le renouvellement et la sécurisation de l'infrastructure de messagerie électronique pour 26'559 boîtes aux lettres
- La mise en place d'un nouveau service standard permettant une signature qualifiée au sens de la loi fédérale
- Etc.

8

Répartition des dépenses nettes par politique publique

Hors politique publique B, en millier de francs



Les dépenses pour la politique publique B s'élèvent à 105,2 millions de francs. Elles comprennent les actifs mutualisés à l'intention de l'ensemble de l'Etat.

9

Conclusion

Le présent exposé des motifs illustre le travail substantiel réalisé par l'administration cantonale entre 2015 et 2019 afin de renouveler et de faire évoluer ses systèmes d'information ou, plus largement, ses services numériques.

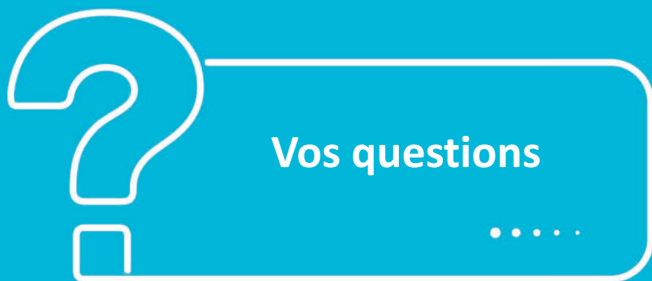
Malheureusement, le présent crédit de renouvellement a été fortement réduit par comparaison avec ceux adoptés lors des exercices antérieurs.

L'obsolescence aussi bien technique que fonctionnelle n'a donc pu qu'être partiellement jugulée, avec pour corollaire des risques de dysfonctionnement qui ont crû ces dernières années.

Malgré un crédit de renouvellement 2020-2024 significativement augmenté, la dette technologique ainsi accumulée entre 2015 et 2019 sera difficile à rattraper dans les années à venir.

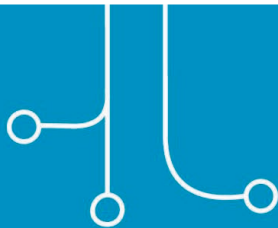
En effet, à la lutte contre l'obsolescence s'ajoute la forte progression de la demande en matière de services numériques à laquelle l'OCSIN se doit de répondre. Finalement, l'une et l'autre sont impactées par le frein considérable qu'est le non-octroi des budgets de fonctionnement nécessaires au financement des dépenses qui ne peuvent être activées durant les projets (charges liées aux projets de fonctionnement) et des charges d'exploitation consécutives à la mise en service des nouveaux actifs (charges induites par les projets d'investissement).

10



11

**Merci de votre
attention !**



Eric Favre



eric.favre@etat.ge.ch

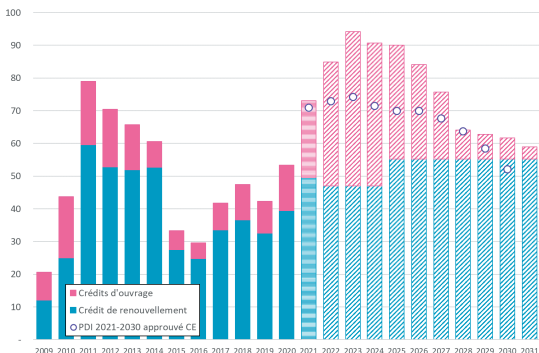


022 388 00 00



Projet de PDI 2022-2031

Systèmes d'information et numérique (millions de francs)



Charges de fonctionnement liées et induites par les projets d'investissement

Les charges liées sont les dépenses qui ne peuvent pas être activées. En moyenne, elles représentent environ 15% des dépenses d'investissement et sont de nature transitoire.

Les charges induites sont les dépenses nécessaires à la maintenance et à l'exploitation des actifs mis en service. Elles représentent *annuellement* entre 5 et 25% des dépenses d'investissement, selon la nature du projet. Elles ne s'éteignent que lors du retrait de l'actif. Les charges induites comprennent souvent la création de postes. La Cour des comptes a démontré qu'il y a une économie significative (qui dépasse 20% par ETP) à internaliser les activités "pérennes".

Sur la base de ces métriques et de manière indicative, à considérer comme un ordre de grandeur, le projet de PFQ 2022-2025 de l'OCSIN à mettre en relation avec le présent projet de PDI 2022-2031 s'établit comme suit:

| Millions de francs | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Investissements | 54,9 | 54,3 | 50,7 | 50,1 |
| Charges liées et induites | 10,3 | 9,2 | 6,6 | 5,8 |
| Nature 30 | 4,6 | 5,5 | 5,0 | 4,1 |
| Nature 31 | 5,7 | 3,7 | 1,6 | 1,7 |
| ETP | 29,50 | 35,20 | 32,10 | 26,60 |